

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

LE PRÉSIDENT

La Lenzerheide (Grisons)

6 Août 1925

J. Rupp
10.8.25

Au Département politique fédéral



400
156

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 Courant.

Dans les exposés résumés que j'ai pris la liberté de vous adresser à la suite de chaque session du Comité financier de la Société des Nations, je me suis efforcé de vous tenir au courant de nos délibérations et de vous donner mon opinion relative aux propositions que vous avez sou- mises au Conseil.

Les principales questions qui sont encore en cours sont: la reconstitution de l'Autriche, celle de la Hongrie, la double imposition et l'évasion fiscale et enfin l'action à exercer sur les crises économiques.

Reconstitution de l'Autriche. - Au point de vue des fi- nances de l'Etat fédéral d'Autriche, je pense que le but que s'était proposé la Société des Nations est atteint; il y a aussi une amélioration notable dans les conditions financières de l'industrie et du commerce et cette amé- lioration serait bien plus accentuée, n'avait été la crise de spéculations de 1923 et 1924, dont la finance viennoise ne s'est pas encore complètement relevée. La Confédération autrichienne reste économiquement faible



et je crois que la principale cause doit en être cherchée dans le découpage malencontreux qui a été fait de l'ancien Royaume.

Il faudra beaucoup de temps pour rétablir un certain équilibre économique, mais je crois qu'on y parviendra. Déjà le réseau des chemins de fer autrichiens donne des signes de vitalité réjouissants et j'espère beaucoup de son électrification, en cours d'exécution.

Jusqu'à présent, le Comité financier n'a pas été nanti de l'expertise économique qui vient d'être faite par deux spécialistes et j'ignore s'il sera appelé à se prononcer.

Mais je ne serais pas surpris si l'on demandait certains adoucissements douaniers à tous les voisins de l'Autriche, y compris la Suisse. Notre pays, sans avoir à prendre une initiative dans cette question, peut être appelé à la discuter.

Reconstitution de la Hongrie. - Elle est en bonne voie. Je suis avec beaucoup de sympathie l'activité politique générale du Comité Bethlen, qui me paraît avoir produit en peu de temps d'excellents résultats.

Je n'ai à signaler aucune question hongroise au sujet de laquelle la Suisse soit appelée à prendre une initiative.

Double imposition et évasion fiscale. Comme je vous le marquais dans mon dernier rapport, la Commission d'experts gouvernementaux va être élargie et je pense que M. le Directeur Blau continuera à y représenter la Suisse.

Mon opinion personnelle est qu'il faudra encore beaucoup de temps avant que les Etats arrivent à collaborer utilement et à établir des conventions

pratiques qui lient la plupart des intéressés.

Il est possible qu'il y ait, à la prochaine Assemblée de la Société des Nations, une interpellation à ce sujet de la part des Français et des Belges, qui témoignent d'une certaine impatience.

Je prends la liberté d'exprimer l'opinion que, dans ce cas, la position à prendre par la Suisse est: wait and see.

Les crises économiques. La Commission est sous l'influence momentanée des théoriciens du B.I.T., pour lesquels les lois naturelles sont un peu traitées en quantité négligeable. Ils se sont mis entre autres dans l'idée que la coopération des Banques d'émission serait une panacée et que ces banques pourraient, par leur politique de crédit et d'es-compte, prévenir les crises et créer la stabilité de la production & de la consommation.

Je crois qu'une collaboration des Banques centrales européennes produirait des effets utiles, mais limités. La question est pendante devant le Comité financier et il est probable que la Banque nationale suisse sera invitée par la Banque d'Angleterre à donner son avis.

Il me paraît que, pour autant que la Suisse n'abandonnera pas une parcelle de son indépendance monétaire et financière, les Autorités fédérales ne pourront qu'appuyer ce mouvement de rapprochement qui, au début, n'intéressera que les pays à monnaie saine.

Jusqu'à présent, aucune nouvelle question n'est posée au Comité financier, qui siégera à partir du 2 Septembre prochain. Si le protocole dit de sécurité de l'an dernier avait été ratifié, le Comité aurait eu ample matière à délibérer sur ses conditions financières.

Il est possible que l'entrée éventuelle de l'Allemagne dans la Société des Nations soulève des questions financières très importantes touchant aux Réparations et il est aussi possible que les grands pays à monnaie avariée voient enfin l'intérêt qu'ils auraient, pour leur reconstitution financière, à faire appel au concours de la collectivité des Nations représentées à Genève.

Mais il est évident que, dans cet ordre d'idées, la Suisse n'a à prendre aucune initiative.

Si, au cours de la prochaine Assemblée, il vous paraissait opportun de me consulter sur telle ou telle question qui pourrait surgir, je me tiendrai prêt à répondre à votre appel.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Leopold Dubois